

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ•ÉGALITÉ•FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

Paris, le 18 février 2015

**COMMUNIQUÉ
DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

-

Lancement d'un appel à candidatures
pour la présidence de La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale

Réuni le 18 février 2015 sous la présidence de M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, le Bureau de l'Assemblée a décidé d'ouvrir un **appel à candidatures pour la présidence de La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale** (LCP-AN), le mandat du président-directeur général actuel arrivant à expiration le 7 juin 2015.

Les candidats à la présidence de LCP-AN devront déposer, **avant le vendredi 20 mars 2015 à 10 heures**, un dossier de candidature. Ce dossier devra comporter un projet stratégique sur un horizon de trois ans comprenant un volet éditorial, un volet technique, un volet organisationnel et un volet financier.

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection constitué de la délégation du Bureau de l'Assemblée nationale chargée de la communication et de la presse, élargie à un représentant par groupe politique. Le comité sélectionnera, **le lundi 30 mars 2015**, les candidats qu'il auditionnera. L'identité des candidats ayant déposé un dossier ne sera pas rendue publique ; seule sera publiée la liste des candidats retenus par le comité de sélection.

Les auditions, retransmises sur l'antenne de LCP-AN et sur le site internet de l'Assemblée, se dérouleront **le lundi 13 avril 2015**.

Le président-directeur général de LCP-AN sera nommé par le Bureau sur proposition du Président de l'Assemblée nationale. Il prendra ses fonctions à compter du **8 juin 2015** pour une durée de trois ans.

L'appel à candidatures est publié sur le site internet de l'Assemblée nationale :
<http://www.assemblee-nationale.fr/lcp-an/appel-candidatures-lcpan.asp>